

Malgré le contexte sanitaire très préoccupant et au mépris de l'ensemble des personnels et de leurs organisations syndicales, le Ministère continue de mener des réformes mortifères pour le Service public d'éducation. Suppressions d'emplois pour la rentrée 2021, revalorisation fantôme, abandon et destruction programmée de l'éducation prioritaire, projet de loi 4D... cette liste déjà longue n'est pourtant pas exhaustive. Pour cela le SNES avec la FSU doit opposer à la politique menée par le Gouvernement une réponse d'ampleur, cela passe tout d'abord par l'information et la mobilisation de la Profession.

Crise sanitaire :

La gestion de la crise sanitaire dans les établissements du Second degré de la part du Ministère est irresponsable. Nous ne détaillerons pas ici une nouvelle fois, toutes nos revendications en terme de protocole sanitaire, accueil des élèves, sécurité des personnels et usagers.

A l'insuffisance des mesures prises par le Ministère s'ajoutent les disparités constatées dans la mise en place de groupes à effectifs réduits en lycée. Renvoi au local permanent, déréglementation dans l'éducation Nationale : cette absence de cadrage national crée une rupture d'égalité entre les élèves pour les épreuves du bac.

Les collèges où les conditions de travail étaient déjà largement dégradées sont exclus de toute possibilités d'organisation en groupes à effectifs réduits. Les récentes annonces sur les cantines scolaires, impossibles à mettre en œuvre sans diminution des effectifs présents, montrent encore une fois le mépris de ce Gouvernement et tout particulièrement de l'Éducation nationale, pour ses personnels et ses usagers.

Depuis le début de la crise sanitaire et tout au long de cette crise, la FSU a fait des propositions claires au Ministère qui n'en a jamais tenu compte. Ce fait aggravant dans la gestion déplorable de cette crise doit être dénoncé fortement auprès de l'opinion publique.

Salaires et rémunérations

Autre signe du mépris du Ministre vis à vis de nos professions, les annonces de « revalorisation » de la fin d'année sont indignes : la grande majorité des personnels (69%) est exclue des mesures annoncées et les rares « revalorisés » n'auront pas assez pour rattraper les pertes accumulées. Les catégories les plus précaires (AED, AESH) sont purement et simplement oubliées. Que dire enfin de la prime d'équipement, qui malgré son montant très insuffisant, n'est pas versée à l'ensemble des personnels non plus.

Le Grenelle de l'éducation n'aura servi à rien d'autre qu'à démontrer encore une fois si il le fallait que le Ministre conditionne toute évolution salariale pour nos professions à une transformation et même une dénaturation de nos métiers.

Le SNES-FSU exige la revalorisation d'ampleur due à nos professions : dégel du point d'indice, permettant a minima, dans un premier temps, de rattraper les pertes dues à l'inflation, sans aucune contrepartie.

Préparation de rentrée 2021

Cette préparation se fait encore dans un contexte de suppressions de postes : dans notre académie, alors que 7718 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2021, c'est 40 personnels en moins pour le second degré et des volumes d'HSA qui explosent. Pour la troisième année consécutive, 40 postes supprimés et l'équivalent de 185 ETP sont imposés en HSA

permettant à l'Administration d'afficher sans vergogne des hausses de moyens. Alors que les manques sont criants, le Gouvernement, par ses choix, alourdit encore la charge de travail des enseignants. Le nombre d'HSA explose, signe du refus de prendre en considération l'état d'épuisement de la Profession.

Dans ce contexte aggravé par la situation sanitaire et les conséquences du confinement, le SNES-FSU doit continuer d'exiger les créations de postes nécessaires pour résorber les inégalités qui se sont encore accrues et plus globalement un plan pluriannuel de recrutement, ainsi qu'un plan de titularisation permettant de résorber la précarité. Le respect du dialogue social à tous ses niveaux doit être exigé fermement par le SNES-FSU et tout particulièrement au niveau des établissements où de trop nombreux CA se voient refuser l'examen des DHG. Présentation et vote en CA de la DGH, après sa présentation en Commission permanente, doivent être exigés. Le SNES doit combattre le décret (n° 2020-1632 du 21 décembre 2020) qui donne au seul chef d'établissement la compétence de définir l'ordre du jour réduisant ainsi les débats à ce qui aura été décidé par le chef d'établissement.

L'auto-évaluation qui est menée cette année dans plusieurs établissements s'annonce comme une opération proprement scandaleuse, laissant présager des pressions sur les choix, le fonctionnement des établissements et les personnels, allant jusqu'à conditionner l'attribution de moyens.

Lycées

Dans les lycées de l'académie, la poursuite à marche forcée de la réforme du lycée, loin de provoquer l'enthousiasme des élèves et des professeurs, comme le pense le Ministre, ne suscite que colère et stress.

Arc-bouté sur le maintien du calendrier des épreuves de spécialité en mars, le Ministre a seulement concédé la possibilité pour les élèves de choisir entre plusieurs sujets dans les épreuves, ignorant les arguments pédagogiques de fond avancés par le SNES-FSU. Il refuse tout allègement des programmes, au mépris des effets du confinement et des difficultés des élèves. Plus encore, l'absence de protocole sanitaire national a créé de profondes inégalités entre les lycées ayant adopté un enseignement hybride et les autres. La crainte de mettre en difficultés les élèves a même poussé certains établissements à reprendre à 100 % en présentiel, en terminale, alors que la situation sanitaire s'aggrave.

Nous rappelons aussi notre opposition au maintien du Grand Oral, qui rajoute une charge de travail supplémentaire, alors que ne sont pas prévus de moyens supplémentaires dédiés permettant de préparer au mieux les élèves. Cette épreuve définie à la va-vite, préparée dans la précipitation, risque elle aussi de creuser les inégalités.

Le SNES doit rappeler ses revendications : report des épreuves de spécialité de mars à juin, annulation du grand oral, allègement des programmes.

Éducation prioritaire

Le gouvernement par le biais du rapport Azema Mathiot et des annonces de Nathalie Elimas dans la presse, a acté sa volonté d'en finir avec l'éducation prioritaire. La fin annoncée du cadre national des REP et à terme, le cantonnement de l'EP à un très faible nombre d'établissements laboratoires d'expérimentations pédagogiques, la contractualisation des moyens en EP vont à l'encontre du projet de démocratisation que porte le SNES-FSU. L'exclusion des lycées assumée avec la fin du régime transitoire depuis le 31 Août 2020 acte le fait qu'au-delà du collège, l'Éducation Nationale considère ne plus avoir à prendre en charge les difficultés sociales pourtant très présentes sur de nombreux territoires.

Le premier bilan des cités éducatives va dans ce sens : des dotations bien trop faibles et qui servent majoritairement à des « partenaires » externes de l'éducation Nationale, engendrant de

plus des inégalités territoriale fortes.

Le SNES-FSU doit rapidement s'inscrire dans une campagne accentuée d'information et de mobilisations pour défendre l'éducation prioritaire et son cadre national bien au-delà des états généraux organisés par la FSU. Il en va de la cohérence de notre mandat de démocratisation de l'école.

La question de l'éducation prioritaire est aussi pour le SNES-FSU un enjeu fort de syndicalisation et de renouvellement militant, c'est le lieu de l'entrée dans la profession, l'action syndicale et militante pour de nombreux jeunes collègues.

La responsabilité du SNES-FSU est d'être le moteur des mobilisations en éducation prioritaire, en apportant son soutien à l'ensemble d'entre elles, dans le but de les étendre autant que possible, dans un cadre intersyndical.

Formation initiale

Les textes présentés le 1^{er} décembre par le Ministère sur la formation initiale, aggravent les dégradations déjà dénoncées dans la formation avant et après concours, notamment : ils entérinent l'utilisation des étudiant-es comme moyens d'enseignement en responsabilité, et prévoient un montant de rémunération de ces contractuel-les alternant-es et de l'indemnité de leur tuteur ou tutrice indignes. Les lauréat-es des concours seraient affectés pour leur année de stage à temps plein, sans formation suffisante, y compris ceux qui n'auront aucune expérience de classe. Ces projets n'amélioreront ni la qualité de la formation, ni l'attractivité des métiers.

Vie Scolaire

Les services de vie scolaire de l'académie, en première ligne depuis le début de la pandémie pour l'application du protocole sanitaire, sont au bord de l'implosion. Au-delà de la période de crise sanitaire, ces services sont largement sous-dotés et les conditions d'exercice des personnels AED sont inacceptables : contrats d'un an renouvelables dans une limite de 6 ans, temps partiels parfois imposés, salaires largement insuffisants, temps de formation insuffisant.

Les personnels des vie scolaire se sont mobilisés massivement le 1er décembre pour dénoncer ces conditions et exiger une amélioration de leurs conditions de travail. Le SNES-FSU a dénoncé fortement le non respect inacceptable du droit de grève de ces personnels et continuera de leur apporter tout son soutien dans le cadre des mobilisations qui se construisent.

Le SNES-FSU doit porter activement avec les personnels de vie scolaire leur revendications : diminution du temps de travail, créations de postes supplémentaires, augmentation du temps de formation, augmentation de salaire, versement des primes REP et REP+ et de vraies perspectives d'avenir.

Plan d'action

26 janvier : pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes, la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation

- continuer les campagnes d'information initiées par le SNES et bien accueillies par la Profession. HIS, tournées dans la mesure du possible, AG en visio...
- Des actions plus locales pourront être organisées le matin en lien avec la manifestation régionale de l'après-midi (par ex rassemblements devant les DSDEN)
- faire connaître les actions mises en place pour rendre la mobilisation visible (manif)
- Mettre notamment en avant le cortège SNICS dans la manifestation régionale du 26, qui s'inscrit dans la lutte contre la loi 4D.
- faire le lien avec l'ensemble des mobilisation sectorielles qui ont lieu en cette période

Construire les suites du 26

Première priorité, la réussite de la grève du 26 pourra s'articuler dans une chronologie plus large

incluant le mouvement des AED et l'appel de l'intersyndicale du 4 février. En s'y associant, la FSU s'inscrit dans un plan d'action ambitieux apte à permettre à l'ensemble des personnels de reprendre la main sur leurs métiers.

- Continuer de communiquer sur ses mandats concernant le bac et le lycée et poursuivre la lutte contre la réforme du lycée, du bac et contre Parcoursup.

- Porter les revendications des personnels vie scolaire

- Être à l'initiative d'actions fortes pour l'EP dans un cadre national, construire les mobilisations.

- Le SNES et la FSU doivent continuer à s'impliquer dans les mobilisations contre les textes liberticides, notamment le 30 janvier prochain. De même l'opposition au projet de loi sur « les séparatismes » doit être réaffirmée.

- Le projet de loi 4D, présenté sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales, cache mal une nouvelle phase de privatisation, sous couvert de décentralisation. La FSU doit amplifier sa campagne pour informer et mobiliser l'ensemble des collègues sur les dangers de cette loi et les menaces qu'elle représente pour les personnels et le statut.

- Le SNES avec la FSU doit réaffirmer son mandat de Sécurité Sociale à 100 % pour tous et dénoncer le projet de protection sociale complémentaire dans la Fonction publique.

- Le SNES-FSU doit sensibiliser la Profession sur l'enjeu fondamental que représente la formation initiale des enseignants et mobiliser contre le projet de réforme de la formation. Le Ministère ne peut la sacrifier.

Motion Retraités

L'aggravation de la crise sanitaire à laquelle les retraités paient un lourd tribut (80% des décès), ne trouve pas les réponses à la hauteur des besoins. La campagne de vaccination est chaotique, menée sans transparence avec le recours à des officines privées pour la logistique. En l'absence de moyens nouveaux dans le Ségur de la santé et par la poursuite des fermetures de lits, les hôpitaux sont de nouveau sous forte tension et les retards dans les interventions programmées font peser un autre risque sanitaire sur les malades.

En tant que citoyens, les retraités partagent la condamnation des projets de lois liberticides et de celui d'inscrire dans la loi ordinaire le recours par ordonnance à l'état d'urgence au-delà du 1^{er} avril 2021.

Ils refusent d'être opposés, à des fins politiciennes, aux jeunes dont la situation alarmante demande des mesures urgentes. D'autant que beaucoup de parents et grands-parents voient leur contribution financière augmentée pour aider leurs jeunes en difficulté. La pauvreté s'étend aussi chez les personnes âgées comme le constatent les organisations caritatives et 10% d'entre eux (notamment des femmes) ont un niveau de vie inférieur à 1 103 €. Quand les cadeaux fiscaux ont permis aux plus riches d'augmenter leur fortune d'un quart en 2018, que des entreprises ont continué à verser des dividendes malgré l'extension du chômage et les milliards du « plan de relance », l'argent existe pour financer les besoins sociaux et les mesures fiscales le permettant sont d'une impérieuse nécessité.

Les retraités sont opposés au projet de Protection Sociale Complémentaire dans la FP qui est une mise en cause d'ampleur de la Sécurité Sociale à 100% pour tous et qui compromet gravement leur situation.

Suite aux actions menées, notamment au sein du groupe des 9, les retraités ont contraint le gouvernement à renoncer à ses manœuvres de division entre les retraités en actant une même revalorisation pour tous. Mais le taux de 0,4% est très loin du compte par rapport aux pertes

accumulées et à partir de 2 000 € de pension, les retraités continuent à payer une CSG augmentée de 25% depuis 2018.

La loi sur la prise en charge de l'autonomie est reportée à 2022 malgré l'urgence des besoins pour les retraités et les personnels, sans éléments nouveaux à ce jour.

Après l'action nationale du 17 novembre, les retraités continuent d'intervenir pour refuser d'être mis à contribution comme « privilégiés » voire comme responsables de la crise et pour défendre leur pouvoir de vivre, le développement des services publics, la prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale de la perte d'autonomie. La reconnaissance du droit à la retraite avec une pension comme salaire continué et celle de leur place dans la société orientent leurs revendications. Ils sont solidaires de l'action unitaire pour le service public d'éducation le 26 janvier et de l'action interprofessionnelle du 4 février.

Lundi 18 janvier 2021 – en visioconférence – 27 présents

POUR= 26 voix

Contre = 0

Abstention = 1 voix

NPPV = 0